

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 février 2017**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENTEL C. - NICOLATS G. - EVRARD P. - DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - ENVAIN V. – LUCHET S. – DRIEUX D. – LOONIS S. – BECK B. - LEVISSE P.

Absents excusés : ALLAN H. - BAUDENS G. -

DRIEUX Delphine est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **PADD**
- **compte administratif et compte de gestion 2016 + affectation de résultats**
- **Orientations budgétaires**
- **Mise à jour du tableau des emplois**
- **Terrain chemin de la Pâtur**
- **Retour des commissions**
- **Divers**

• **Approbation du compte rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **PADD**

Le maire expose aux conseillers municipaux que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme dispose que les PLUI comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire.

Ce débat devra avoir lieu avant le 27 mars 2017 en Conseil Communautaire.

La CCHF, par un travail de l'équipe projet, de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque, des commissions thématiques de la CCHF, de la commission PLUI, du comité de pilotage PLUI et de la Conférence des Maires, a élaboré un document reprenant les grandes orientations du PADD.

Ce document, élaboré en tenant compte des enjeux, est articulé autour de plusieurs axes déclinés en orientations :

1. Permettre un développement mesuré et équilibré du territoire.
2. Tendre vers un développement rural maîtrisé
3. Diversifier l'offre de logements en respectant les caractéristiques communales.
4. Permettre le développement économique, artisanal et commercial.
5. Accompagner le développement économique.
6. Affirmer la place de l'agriculture sur le territoire.
7. Développer l'activité touristique.
8. Développer l'attractivité résidentielle de la CCHF.
9. Faire du paysage une composante du développement économique.
10. La CCHF, un territoire solidaire.

La CCHF a souhaité que les communes puissent débattre des grandes orientations du PLUI.

Etant exposé ce qui précède, le maire déclare le débat ouvert :

Principaux sujets mis en évidence par les élus lors du débat concernant la présentation des orientations du PADD de la CCHF :

- ❖ Les droits à la construction doivent être répartis équitablement entre chacune des 40 communes de la CCHF ;
- ❖ Veiller à pouvoir conserver une certaine souplesse dans les quotas de constructions et à préserver la capacité à s'échanger des droits à construire à l'image de ce que permet l'actuelle charte.
- ❖ Faire en sorte que les normes en matière de densité de constructions permettent l'urbanisation de tout type de parcelles (grandes et petites) en fonction des besoins de la population (parcours résidentiels)
- ❖ Favoriser la réalisation des équipements intercommunaux pour les personnes âgées, en tenant compte tout particulièrement des services offerts à la population sur le plan médical ;
- ❖ Favoriser la vente directe par les producteurs locaux : promotion des circuits courts ;
- ❖ Rendre obligatoires dans les nouveaux programmes de construction, l'implantation de cuves de grande capacité et l'utilisation de l'eau de pluie pour les besoins ménagers (WC, lave-linge,...)
- ❖ Valoriser le patrimoine et l'identité de notre territoire de Flandre.
- ❖ Réglementer l'implantation d'entreprises pouvant générer, de par leurs activités, des nuisances olfactives pour l'habitat environnant.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les grandes orientations du PADD de PLU intercommunal

• Compte administratif et compte de gestion 2016 + affectation de résultats

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de Madame PACCOU Annie, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes	367 707,01 €	Recettes	24 811,29 €
Dépenses	321 157,36 €	Dépenses	44 305,12 €
Résultat de l'exercice	46 549,65 €	Résultat de l'exercice	-19 493,83 €
Résultat antérieur 2015	85 330,80 €	Résultat antérieur 2015	-44 371,11 €
Résultat 2016	131 880,45 €	Résultat global 2016	-63 864,94 €
		Restes à réaliser Dépenses	19 636,52 €
		Restes à réaliser Recettes	218500.00€
		Résultat 2016	134 998,54 €

Hors de la présence de Monsieur DELFORGE Michel, Président, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel DEFORGE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016	(A) 46 549,65 €
Report exercice précédent	(B) 85330,80€
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	(A+B) 131880,45€

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	(C) -63 864,94 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses :	(D) 19636,52€
Restes à réaliser (RAR) recettes :	(E) 218500.00€
Soldes des RAR	(D+E) 198863.48€
*Résultat d'investissement	(C+D+E) 134998,54€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide d'affecter au budget pour 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

le surplus (A+B) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	131 880,45 €
--	--------------

• **Orientations budgétaires**

Le maire énumère les principaux projets d'investissement si le terrain situé chemin de la Pâture est vendu :

- des travaux de rénovation dans le logement communal si acceptation du locataire
- achat terrain pour effectuer le parking près de l'école primaire
- guirlandes décorations de Noël
- achat du véhicule électrique (TEPCV)
- l'aménagement d'un terrain pour les déchets verts
- un ossuaire pour le cimetière
-

Gilles NICOLATS avise les conseillers municipaux de la date de démarrage des travaux concernant l'éclairage public : le 17/02/2017.

Christian MENTEL informe le conseil municipal que pour le projet de l'aménagement de la plateforme pour les déchets verts, le SIROM pourrait aider en finançant les parois (c'est un projet qui est en étude).
Le maire fait état des demandes de subventions : un bilan prévisionnel est établi, il sera revu lors du vote du budget primitif. Un courrier sera envoyé aux associations pour leur informer du montant versé par la commune après le vote du budget.

Le maire fait lecture des tarifs communaux (concession cimetière, columbarium, location de salle), le conseil municipal garde les mêmes montants que 2016.

- **Mise à jour du tableau des emplois**

Suite au nouveau décret relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C, les agents de catégorie C bénéficient d'un reclassement sur 3 nouveaux grades et suite à la promotion interne sur un poste de catégorie B à compter du 01/01/2017, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois. Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le tableau des emplois.

- **Terrain chemin de la Pâture**

Le maire avise les conseillers municipaux de la vente d'une parcelle de 167m² situé chemin de Pâture pour un montant de 4175€ à M. et Mme PACCOU-BEUN.

- **Retour de commissions**

- Conseil d'école : Philippe EVRARD fait lecture du compte rendu du conseil école du 13/01/2017, effectif prévu pour la rentrée : 85 élèves. Le maire a fait un courrier auprès de monsieur CHARLOT pour une demande d'ouverture de classe. Le carnaval s'effectuera pendant les NAP. Une demande de changement d'horaire est effectuée au niveau des NAP : 3h le mardi (13h30-16h30)
- Voirie : Annie PACCOU avise les conseillers qu'une commission voirie se réunira le vendredi 10/02/2017 à 09h en mairie.
- CCHF : Le maire fait lecture de l'article paru dans la presse sur l'espace info énergie.

- **DIVERS**

- une réunion est prévue pour la présentation de mutuelle communale le 08.03.2017 à 17h à la salle de mairie annexe.
- Le maire fait le point sur le bilan des aides obtenues par la commune de Laucourt.
- Le maire informe les conseillers municipaux de la réponse concernant le virage de l'Haeneberg.
- le maire fait le point sur le permis de construire de la maison flamande.
- Les dates à retenir pour les prochaines réunions : CM 27/03/2017 à 19h30 – adjoints 20/03/2017 à 18h.

Un dernier tour de table est effectué,

Christian MENTEL souligne le fait que le maire donne son avis (article dans la voix du Nord) sur le manque d'informations concernant les personnes fichées S, Sylvette LOONIS avise que les passages piétons sur la route de Bergues ne sont plus visibles, Pierre LEVISSE informe qu'un nouveau médecin va s'installer le 20/02/2017, Valérie ENVAIN signale que l'abri de bus situé à l'Haenerberg est en mauvais état.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h45.